



**Inauguration du village d'enfants
situé à Commentry,
créé à l'initiative
du Département de l'Allier**



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**



**ALLIER
BOURBONNAIS**
Le Département



SOMMAIRE

La genèse du projet	P. 3
Qu'est-ce qu'un village d'Enfants ?	P. 4
<ul style="list-style-type: none">• Les enfants pris en charge• Le projet associatif• L'équipe qualifiée, à l'écoute et bienveillante	
Deux sites retenus pour ces deux villages d'enfants	P. 5
<ul style="list-style-type: none">• Les deux sites retenus répondent à des critères de sélection précis	
L'association SOS VILLAGES D'ENFANTS	P. 6
<ul style="list-style-type: none">• Quelques chiffres sur l'association SOS Villages d'Enfants	
Financement	P. 7
Calendrier	P. 7
Les chiffres clés de la prévention et de la protection de l'enfance dans l'Allier	P. 7





Samedi 1^{er} juin 2024 a eu lieu l'inauguration du village d'enfants de Commentry. En présence de Claude RIBOULET, président du Conseil départemental de l'Allier, Nicole TABUTIN, conseillère départementale déléguée à la petite enfance, Daniel BARROY, président de Villages d'enfants SOS France, Sylvain BOURDIER, maire de Commentry, Alexandre LEGRAIN, directeur du Village d'enfants SOS de Commentry.

Le Conseil départemental de l'Allier se réjouit de l'aboutissement du projet de création de deux villages d'enfants dans l'Allier annoncé au cours de l'année 2020. Ces deux nouvelles structures sont situées sur deux sites : Cusset et Commentry. Gérées par l'association SOS Villages d'Enfants, elles accueillent chacune 40 enfants confiés depuis 2023.

La loi Taquet du 7 février 2022 renforce l'obligation de maintien des fratries dans le même lieu d'accueil sauf si l'intérêt de l'enfant dicte le contraire. Le Conseil départemental a pris les devants sur cette obligation et s'inscrit pleinement dans cet objectif. Ainsi, la volonté du Département est de proposer des modalités d'accueil innovantes tout en respectant l'intérêt de l'enfant. Il est en effet reconnu que le lien fraternel peut être constructif pour le développement de l'enfant. C'est en partant de ce constat que le Département de l'Allier a pris la décision de créer deux villages d'enfants SOS, afin d'offrir un accueil aux fratries actuellement séparées et confiés à des structures différentes. Les villages d'enfants répondent à un double enjeu : maintenir les fratries ensemble et les accueillir dans des conditions qualitatives pour répondre à leurs besoins.

La genèse du projet

Les enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de l'Allier par mesure administrative ou judiciaire. L'offre d'accueil du département de l'Allier repose essentiellement sur l'accueil familial et des structures collectives d'accueil (foyer départemental de l'enfance, maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie). Depuis plusieurs années, il est constaté la difficulté de répondre à l'accueil des fratries et donc de réunir les frères et sœurs. Le Département accompagne plus de 1 500 enfants confiés, dont environ 200 appartiennent à une fratrie.

L'Allier, qui fait partie des 30 premiers Départements retenus par l'État pour mettre en œuvre sa stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, a cherché de nouvelles solutions de prise en charge. Dès 2020, le Département a opté pour la création d'un village d'enfants, projet qui réunit les critères indispensables à une prise en charge de qualité, pour répondre à la problématique de l'accueil des fratries confiées par l'Aide sociale à l'enfance.

Un appel à projets d'intérêt a été lancé, encadré par le code de l'action sociale et des familles. À l'issue de la procédure et de la commission de sélection, le Département a retenu l'association SOS Villages d'Enfants pour la création de deux villages d'enfants.

Le projet de création comprend deux structures de 40 places chacune. Elles accueillent des jeunes âgés de 0 à 18 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance et des jeunes majeurs dans le cadre de la préparation de leur accès à l'autonomie afin d'éviter toute sortie sèche de l'ASE. Ces deux villages sont implantés dans le département, l'un à Cusset et l'autre à Commentry, à 1 heure de route l'un de l'autre, sur deux bassins de vie distincts.

Au-delà de son expertise technique dans la construction et la gestion de villages d'enfants en France et dans le monde, l'association SOS Villages d'Enfants enrichit le projet grâce à son sa conception unique de la prise en charge éducative et affective des enfants.



Qu'est-ce qu'un village d'enfants ?

Un village d'enfants est un petit lotissement composé de maisons individuelles, d'une maison familiale réservée aux visites des parents, et d'une maison commune ouverte à tous les enfants. L'ensemble est placé sous la responsabilité d'une équipe de direction.

L'association réunit sous un même toit des frères et sœurs qui ne peuvent plus vivre avec leurs parents et qui ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance, pour préserver autant que possible les liens familiaux qui vont permettre à chaque enfant de grandir en sécurité et de se développer. L'enfant est accompagné au quotidien dans sa progression.

Les fratries sont accueillies ensemble, dans une maison qui devient la leur, par un binôme de professionnels qui se relaient : leur père ou leur mère SOS (éducateurs familiaux), et un ou une aide familiale. Ils font partie d'une équipe pluridisciplinaire (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue...) qui accompagne de manière individualisée chaque enfant.

Le Département a choisi de privilégier cette structure d'accueil pour permettre aux enfants de vivre dans des lieux d'habitation qu'ils s'approprient, auprès de figures d'attachement sur lesquels ils peuvent compter sur la durée.

Les enfants pris en charge sont :

- ◆ des mineurs de 0 à 18 ans confiés à l' Aide sociale à l'enfance, accueillis en fratrie ;
- ◆ des jeunes majeurs de 18 à 21 ans, en fonction de leur projet personnel.

Le projet associatif repose sur :

- ◆ une offre d'accueil multiple pour répondre aux besoins : séjours de moyen et long terme pour les fratries ;
- ◆ des séjours de type urgence pour l'accueil de fratries, permettant la mise à l'abri immédiate des enfants dans un premier temps, puis une évaluation de la situation et l'orientation adéquate ;
- ◆ ouverture permanente : le village d'enfants doit être en mesure d'accueillir les enfants et les jeunes sans interruption, 365 jours par an, 7 jours/7 , 24 heures/24 ;
- ◆ la capacité à offrir un environnement de type familial avec un cadre de vie chaleureux et convivial. Chaque maison individuelle doit recréer les conditions comparables à celles d'une habitation traditionnelle : cuisine, salon, chambres individuelles, espace extérieur privatif. Le village doit être un lieu de vie convivial avec des espaces extérieurs, un espace collectif dédié aux activités telles que les rencontres parents-enfants, des ateliers, des animations, du soutien scolaire, le suivi éducatif, etc.

L'équipe qualifiée, à l'écoute et bienveillante, est :

- ◆ pluridisciplinaire : éducateur spécialisé, éducateur scolaire, psychologue, animateur, mère ou père SOS... ;
- ◆ titulaire de diplômes en travail social pour les métiers qui le requièrent ;
- ◆ formée ou sensibilisée aux spécificités de ces différents types d'accueil et de public.
- ◆ en mesure d'adapter la prise en charge aux besoins et au projet de chaque enfant.



Les modalités de formation et d'accompagnement professionnel des personnels de l'établissement sont régulièrement étudiées avec attention : formations initiale et continue, supervision, réunions internes, management, chartes internes...

Deux sites retenus pour ces deux villages d'enfants

À Cusset et Commentry, chaque village d'enfants accueille 40 enfants mineurs en besoin de protection : 8 habitations familiales peuvent recevoir chacune au maximum 6 enfants vivant en fratries, encadrés au quotidien par des éducatrices familiales.

Les deux sites retenus répondent à des critères de sélection précis :

- ❖ terrains viabilisés de 10 000 m² ;
- ❖ adaptés à la construction de pavillons ;
- ❖ répondant à des critères de haute qualité environnementale et de fonctionnalité pour l'accueil d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance ;
- ❖ d'une capacité d'accueil de 2 fois 40 enfants ;
- ❖ situés sur deux bassins de vie distincts, distants de 60 minutes de transport maximum l'un de l'autre pour faciliter l'accès à cette offre spécifique à l'ensemble des enfants du département ;
- ❖ implantés sur des communes dotées ou situées à proximité de différents équipements : commerces, maisons de santé, écoles maternelles, primaires et collège (a minima).

Les villages d'enfants à Cusset et Commentry sont conçus selon les normes d'un « EcoVillage » avec des ambitions élevées en termes d'économie d'énergie et de bilan carbone. Le projet répond ainsi aux enjeux de préservation de l'environnement et de sensibilisation des enfants à la question du développement durable.

Le lieu dispose de différents espaces de sport, d'une aire de jeux, d'espaces verts paysagers et de lieux de rencontres extérieurs favorisant le développement du capital social de l'enfant.

Comme dans tous les villages d'enfants, une salle commune d'activités permet des rencontres entre les différentes fratries autour d'actions collectives et des espaces autonomes d'accueil parents-enfants ont été créés pour maintenir le lien entre l'enfant et ses parents tout en restant sur un site sécurisé et sécurisant.

Pour associer l'enfant aux décisions du quotidien qui le concerne, dans chaque village, un espace de consultation des jeunes a été mis en place afin d'échanger sur des thématiques choisies par les enfants et faire émerger des propositions concrètes. Les enfants y sont représentés, ainsi que l'association et l'équipe éducative.



L'association SOS VILLAGES D'ENFANTS

À l'origine de l'association SOS Villages d'Enfants, une idée simple et généreuse : offrir aux enfants orphelins, abandonnés ou séparés de leurs parents dans le cadre d'un placement, le bonheur de grandir ensemble dans la chaleur et la sécurité d'une nouvelle vie de famille.

Le cœur du projet l'association SOS Villages d'Enfants repose sur son engagement à accompagner les frères et sœurs sur le long terme, en leur permettant de vivre une relation

affektive et éducative avec un adulte de référence qui s'engage à leurs côtés durant toute la durée du placement, avec la possibilité de maintenir des liens au-delà.

Pour toujours mieux répondre aux besoins des enfants, l'association enrichit ses missions d'actions en faveur de la prévention de l'abandon, du renforcement des familles, de l'éducation et de la santé.



SOS Villages d'Enfants France 2023, c'est :

- 20 villages d'enfants,
- 2 établissements pour jeunes (La Maison Claire Morandat)
- 1 500 enfants et jeunes accueillis ou accompagnés en France,

SOS Villages d'Enfants International dans le monde c'est :

- une présence dans 138 pays
- 539 villages d'enfants
- plus de 1,2 million de bénéficiaires

Financement

Le budget annuel des deux villages d'enfants de Commentry et de Cusset inscrit au budget primitif 2024 s'élève à 5 152 621 €.

Côté emploi, près de 56 équivalent temps plein permettent d'assurer la prise en charge des 80 enfants accueillis sur les deux sites.

Calendrier

le village de Commentry a ouvert le 16 août 2023.



Les chiffres clés de la prévention et de la protection de l'enfance dans l'Allier

Éléments globaux

394 agents
à la direction
Enfance Famille

dont **314**
assistants familiaux

et **40**
professionnels
de PMI

La Direction des territoires et de l'offre médico-sociale comprend environ **200** professionnels au titre de ces missions dont une équipe protection de l'enfance de **18** agents sur chaque Territoire des solidarités départementales qui accompagne en proximité les enfants confiés.

Le budget consacré par le Département à l'enfance sans compter les rémunérations des assistants familiaux s'élève à

31,88 M€
en 2022

38,18 M€
en 2023

41,58 M€
au BP 2024

(augmentation du nombre d'enfants confiés hausse des prix de journée des établissements enfance et ouverture des deux villages d'enfants)

Protection de l'enfance

1558
enfants et jeunes confiés à l'ASE
dans le département au 30 avril 2024
dont **681** auprès
d'assistants familiaux

292 mineurs
non accompagnés
dans le département
80 places d'accueil en fratrie
créées dans le département
cette année





Charlotte de Vaulx-Ricaud - Attachée de presse
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER
devaulx.c@allier.fr - 04 70 34 40 31 / 06 45 12 00 33

Julie VERSINO - Responsable Médias
SOS VILLAGES D'ENFANTS
jversino@sosve.org - 01 55 07 25 43